

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

✚ Évaluation annuelle des résultats



Centre de formation générale
des adultes de la Rivière-du-Nord
Ensemble, s'adapter et innover pour se réaliser



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

CENTRE FGA : Édifice Marchand (Pilier), Édifice Le Parallèle, Francisation Longpré et classe Studios.

Date : 29 avril 2022

Nombre de signalements de violence : 4 (1 à Marchand, 2 au Parallèle et 1 en francisation)

Nombre de signalements d'intimidation : 4 à Marchand

Nombre de plaintes : 0

Objectifs au plan de lutte

1. Mettre l'accent sur l'importance du respect dans les relations entre les élèves et entre les élèves et personnel en tout temps.
2. Dès leur première journée, nous informons, sensibilisons en prévention sur notre politique de non-violence tolérance zéro.
3. Faire de la sensibilisation à tout moment, et ce, tout au long du parcours d'un élève dans son vécu partagé, son quotidien dans le but de créer un climat sain et sécuritaire.
4. Développer et inciter les élèves à découvrir les avantages de vivre ensemble dans nos différences de façon bienveillante.
5. Après une sensibilisation auprès de notre clientèle sur les réseaux sociaux, nous outillerons nos élèves face à la cyberintimidation et le sextage. (Atelier prévention internet et conférence par policier éducateur)
6. Insister sur l'adoption d'une attitude adéquate et respectueuse en exprimant ses besoins de façon adéquate (Atelier sur les besoins)
7. Former nos élèves afin qu'ils puissent faire de meilleur en situation de déséquilibre. (Atelier les choix)
8. Sensibiliser l'ensemble de la clientèle sur l'importance de maintenir un climat sain, sécuritaire, sans violence et propice aux apprentissages.
9. Éduquer nos élèves sur l'importance de respecter les mesures sanitaires afin de se protéger et de protéger les autres et ainsi éviter les conflits.
10. Instaurer un système de pairage qui serait géré par le comité étudiant afin de favoriser l'intégration des nouveaux élèves et favoriser le sentiment d'appartenance des élèves qui éprouvent de la difficulté à socialiser.
11. Faire en sorte que tous les intervenants de l'école, tous les types de personnel confondus, se sentent interpellés par la prévention et que tous puissent agir en cohérence.
12. Présenter le plan de lutte dans le but de sensibiliser tous les membres de l'équipe-centre sur les divers aspects de l'intimidation.
13. Expliquer le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence en s'assurant que toute l'équipe-centre **comprene leur rôle et leurs obligations.**
14. Sensibiliser notre personnel et notre clientèle sur l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence afin d'y mettre fin.
15. Inciter l'équipe-centre à intervenir rapidement dès qu'un comportement (intimidant ou violent) en geste ou en parole est détecté et ensuite dénoncer la situation à l'intervenant de suivi de l'élève en question afin qu'il prenne la relève.
16. Inciter les enseignants à venir rencontrer les directions adjointes, les conseillères pédagogiques ou l'agent de service social lorsqu'ils vivent des difficultés dans leur gestion de classe.
17. Mobiliser le personnel à intervenir lorsqu'il est témoin de comportements inadéquats dans l'école afin de ne rien banaliser.
18. Faire en sorte que toutes les situations d'intimidation et de violence soient communiquées.



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2021-2022			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
Poursuivre les objectifs des dernières années: Mettre l'accent sur l'importance du respect dans les relations entre les élèves.			X
Faire de la sensibilisation sur la cyberintimidation et le sextage.		X	
Insister sur l'adoption d'une attitude adéquate, bienveillante et sécuritaire dans tout le CFGA.			X
Sensibiliser l'ensemble de la clientèle sur l'importance de maintenir un climat sain, sécuritaire et sans violence.			X
Ajouts de l'an 2020-2021 Insister sur l'importance de respecter les mesures sanitaires afin de se protéger et de protéger les autres.			X
Instaurer un système de pairage qui serait géré par le comité étudiant afin de favoriser l'intégration des nouveaux élèves et favoriser le sentiment d'appartenance des élèves qui éprouvent de la difficulté à socialiser.	X		
Faire en sorte que l'ensemble des membres du personnel se sentent interpellés par la prévention et que tous puissent agir en cohérence.	X		
Présenter le plan de lutte dans le but de sensibiliser l'équipe-centre sur les divers aspects de l'intimidation (Présentation à l'assemblée générale du début de l'année scolaire).		X	
Expliquer le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence en s'assurant que tous les intervenants comprennent leur rôle et leurs obligations.			X
Sensibiliser notre personnel et notre clientèle sur l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence.		X	
Inciter l'équipe-centre à intervenir rapidement et de concert dans tout comportement en lien avec l'intimidation et la violence.			X
Inciter les enseignants à venir rencontrer l'équipe psychosociale lorsqu'ils vivent des difficultés. (Suivi tuteur, portrait de classe, etc.).			X
Mobiliser le personnel à intervenir lorsqu'il est témoin de comportements verbaux ou physiques inadéquats dans l'école.			X
Faire en sorte que toutes les situations d'intimidation et de violence soient communiquées à l'équipe psychosociale dès que possible.		X	

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention et facteur de protection :

1. Présenter le code de vie et les services lors de l'accueil

Oui : Le code de vie et les services sont présentés à tous les nouveaux groupes d'élèves dès leur première journée de formation.

Oui: Un rappel est fait pour tous les élèves en début d'année scolaire par une tournée de classe avec l'équipe psychosociale et la direction.

Oui: Lors de nos interventions individuelles, certains objectifs du plan de lutte sont régulièrement rappelés.

2. Souligner l'importance de la prévention de l'intimidation et de la violence.

Oui : Par l'équipe psychosociale à l'accueil et les tournées de classes en début d'année.

Oui : Par la présentation du code de vie à l'équipe-école en début d'année.

Oui : Par le développement de divers ateliers sur les besoins, les choix, l'intimidation et la violence, etc.

Oui: Par le développement d'un procédurier d'intervention dans le but d'être cohérent, rapide et éducatif.

Oui: À travers les rencontres de suivi vers la réussite (intervenants, élèves)

Oui: Par la création d'activités en période de diner ou durant une période planifiée.

Oui: Par la présence de l'équipe psychosociale sur le terrain lors des temps non structuré et aux portes d'entrée le matin.

Oui : Par des activités telles que: groupe de course, groupe de marche, activité de cuisine,etc.

3. Présenter les modalités et les actions liées.

Les modalités de signalement et de consignation :

1. La personne victime d'une situation d'intimidation ou de violence ou qui en est témoin signale le fait à un membre du personnel en qui elle a confiance.

2. Ce membre du personnel doit immédiatement aviser un intervenant de l'équipe psychosociale qui prendra la relève de l'intervention.

3. Après l'évènement, lorsque le personnel et les élèves sont sécurisés et en sécurité, la situation sera prise en charge par le premier répondant de l'équipe psychosociale qui suivra le procédurier sur l'intimidation et la violence.

4. Les informations concernant les situations graves d'intimidation et de violence sont transmises à la direction adjointe et à l'agent de service social rapidement.

5. Les interventions mises en place seront consignées dans Tosca Net et dans l'outil de consignation du CFGA.



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

Les mesures éducatives et de sanction et les mesures de soutien :

1. Selon la gravité de l'acte, l'auteur doit faire face aux conséquences de ses actes et apprendre à faire d'autre choix. (suspension, réflexion, geste de réparation, changement de service, tous les élèves victimes sont accompagnés s'il désire faire une plainte policière, etc.) Un soutien est apporté à la victime, au témoin et à l'intimidateur par un intervenant interne. Une référence peut être faite à un organisme partenaire au besoin.

L'intimidateur est suspendu de l'école le temps que l'analyse de l'évènement soit faite. Par la suite, une décision sur des conséquences adaptées est transmise à l'élève dans un délai de cinq à dix jours ouvrables au maximum. Dans certains cas les élèves pourraient être dirigés vers un autre service. Une réintégration avec un contrat et un suivi entre 4 et 10 semaines pourrait aussi être proposée selon la gravité des évènements.

Les retours se font toujours au préalable avec un membre de direction et/ou l'agent de service social et son intervenant psychosocial. Tous les retours avec des élèves mineurs sont faits avec les parents ou le tuteur légal s'ils le souhaitent. Les intimidateurs ont eu à présenter des excuses ou à effectuer différents travaux de réflexion en lien avec le geste posé. Dans certains cas un service d'accompagnement par l'agent d'intervention sociale peut être obligatoire. Dans un cas en particulier, il a été décidé de changer l'intimidateur de service vers "Les Studios" afin de lui donner la chance de se refaire une image positive envers tous les autres élèves et de permettre aux deux victimes de finir l'année en sécurité et en confiance au CFGA. Dans les cas d'intimidation ou de violence, nous priorisons l'éducation à la punition ou aux mesures coercitives, mais pas à n'importe quel prix. Toujours traité avec une analyse bienveillante, cohérente et concertée. Nous travaillons dans tous les cas le développement des habiletés, la gestion des émotions et le suivi des élèves impliqués.

Les difficultés rencontrées :

Bien que la vaste majorité des membres du personnel soient très attentifs aux gestes d'intimidation et n'hésitent pas à intervenir directement et à référer les situations aux intervenants selon les modalités et les mesures établies, certains membres du personnel sont plus réticents ou plus tolérants face aux gestes d'intimidation. Il demeure donc un défi en lien avec les responsabilités du personnel face aux situations d'intimidation et de violence. Nous allons réitérer les activités d'information et de sensibilisation auprès des membres du personnel quant à l'importance de leur rôle et leurs responsabilités dans un centre prônant la non-violence sous toutes ses formes.

La pandémie a fortement influencé la capacité du CFGA à mettre en œuvre les moyens retenus ou couramment utilisés au fil des ans dans le but de lutter contre l'intimidation et la violence. Un nouveau plan d'action 2022-2023 mettra aussi l'emphase sur le développement de différents ateliers dans le but d'outiller plus efficacement un plus grand nombre d'élèves à travers différents thèmes tels que : les besoins, les choix, l'anxiété, l'intimidation et la violence, etc., et ainsi travailler plus en prévention. Nous devrions aussi pouvoir inviter à faire des conférences et des présentations sur la cyberintimidation ou même l'utilisation adéquate des réseaux sociaux.

Les éléments facilitants :

1. Les points de service du CFGA sont relativement petits, les intervenants et les enseignants développent rapidement des liens avec les élèves et les interventions se font encore à échelle humaine. Cela a pour effet de développer un "vivre ensemble" harmonieux et sécuritaire.
2. L'équipe-centre du CFGA est grandement sensibilisée aux gestes d'intimidation et de violence. Ils y réagissent rapidement et efficacement.
3. L'équipe psychosociale compte plusieurs intervenants expérimentés et compétents adhérant aux valeurs d'éducation et de non-violence du CFGA.
4. Un système de radios-émetteurs efficace favorisent la rapidité d'intervention lors d'évènement ponctuel de conflit ou autres.
5. Une équipe de direction toujours à l'affût pour améliorer et stimuler le développement des compétences et d'accompagnement tant au niveau de l'équipe-centre qu'avec les élèves.
6. Une ouverture et une écoute de l'équipe-centre favorisant le travail d'équipe et un climat propice à l'échange, la bienveillance et la réussite.



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">Augmentation du sentiment de faire partie d'une équipe cohérente, efficace et bienveillante.Ne pas se sentir seul.Développement d'un sentiment de sécurité et d'écoute.	<ul style="list-style-type: none">Prendre conscience du climat plus propice aux apprentissages et à la socialisationAugmentation de la cohésion socialeSensibiliser des élèves à la réalité de diverses difficultés rencontrées dans la vie, ainsi que de comment y faire face adéquatement. Apprendre à demander de l'aide en toute confiance.		

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

✚ Effectuer une refonte du plan de lutte à l'intimidation et la violence annuelle en :

1. Indiquant des objectifs, des moyens et des cibles clairs.
2. Organiser les objectifs en ordre d'importance.
3. Mettre en place le plan de lutte en lien avec les difficultés identifiées.
4. Créer des ateliers et des outils de travail pour répondre aux besoins du plus grand nombre.
5. Responsabiliser les élèves face à leurs choix.
6. Développer les habiletés à travers, des rencontres, des ateliers, des discussions orientées ou même des suivis avec ressources extérieurs.



*Ça vaut le coup
d'agir ensemble !!!*

L'évaluation du plan de lutte de l'école a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 24 mai 2022.

Numéro de la résolution : **CFGA-21-22-22**

Directrice : _____  _____

